



AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 583-1

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 583-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Repentigny afin de préciser les obligations en matière de protection de l'information personnelle.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 15^e jour du mois de novembre 2023.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Giard", with a long horizontal flourish extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat